



Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Séance du : 28/01/2023 à 10H00

Lieu : Mairie – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 janvier 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1) Approbation PV conseil municipal du 10 Décembre 2022
- 2) Convention déneigement
- 3) Dossier Travaux voirie (Demande de subvention DETR et FIC)
- 4) Document arpentage Mr et Mme ROUILLARD
- 5) Travaux éclairage public (optimisation)
- 6) Rétrocession village de Pessade
- 7) Questions diverses
- *Convention Saphir (dératisation)
- * Repas 3em Age

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Patrick Pellissier, Gérard Beudonnat, Jérémy Guitard, Carine Fontaine, Carine Gardet , Colette Guilloud, Ophélie Roux, Philippe Guittard
Absents représentés :	Martine Chaumet
Absents non représentés :	Céline Silberberg, Jérôme Pellissier

✓ **Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gérard Beudonnat est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Approbation du PV du 10 décembre 2022 :

Pour	8
Contre	0
Abstention	1

2. Convention déneigement

En l'absence d'employé communal une convention pour le déneigement de la commune a été signée avec l'entreprise ETA ARNAUD de LUDESSE pour les tarifs suivants :

- **25 € de l'heure pour les heures effectuées sur les jours de la semaine,**
- **30 € de l'heure pour les heures effectuées les dimanches et les jours fériés.**

Un conseiller municipal quitte la séance

3. Dossier Travaux voirie (demande de subvention DETR et FIC)

La commune de Saulzet-le-froid a sollicité l'ADIT pour un diagnostic de ses voiries communales, en vue d'élaborer un programme de réfection de voirie. Dix sections prioritaires nécessitant des travaux ont été identifiées :

- Le chemin de Tauves
- Le chemin du château d'eau
- Le chemin de Panel
- Le chemin derrière la croix
- La rue des Narcisses
- L'impasse des fleurs
- La rue des entraves
- Le chemin du moulin de Souverand
- Le chemin des Grenouillis

L'objectif recherché est de réparer les voiries identifiées comme prioritaires par la commune, sans élargissement de l'emprise routière. Les travaux ont pour objectif principal de pérenniser l'infrastructure communale, en proposant une mise en forme suivie d'un étanchement de la chaussée par un enduit bicouche ainsi qu'une canalisation de fossé.

M le Maire demande l'autorisation de solliciter des subventions afin de pouvoir réaliser ces travaux en totalité ou en partie.

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

4. Document d'arpentage de M et Mme ROUILLARD

Suite à l'achat par M et Mme ROUILLARD de deux terrains mitoyens à souverains, les nouveaux propriétaires demandent à échanger une partie en forme de triangle le long de la rue de la Maison Forestière, contre une partie, d'une surface équivalente, soit 17 m², d'un passage appartenant à la commune contigu à ces deux parcelles, ceci afin de faciliter l'accès à la dite rue. (Voir plan en annexe)

De plus, M et Mme ROUILLARD désirent acquérir le restant de ce passage au prix de 30 € / m², soit 28 m².

La délibération sur les deux demandes est soumise au vote :

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

5. Travaux éclairage public (optimisation)

Suite à la délibération du 10 décembre 2022 demandant l'extinction, de 22h00 à 6h00, de l'ensemble des éclairages publics, TERRITOIRE D'ENERGIE nous a fourni un devis estimatif des travaux d'optimisation à réaliser. Celui-ci se monte à 5900 € HT ainsi subventionné :

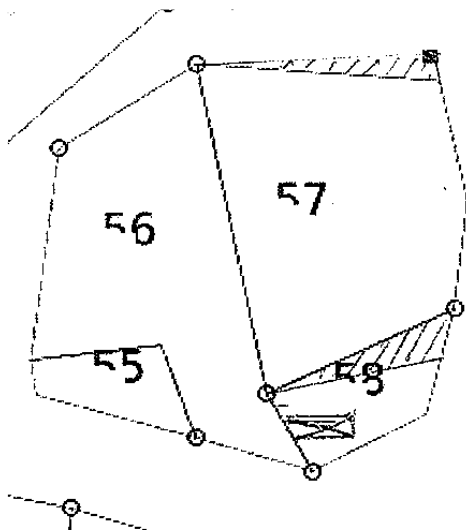
- France Relance : 70% d'aide de l'état
- Territoire d'Energie : 20% du montant des travaux à réaliser et ils prennent en charge le montant de la TVA
- Reste à charge pour la commune : 10%, soit une somme de 590 €

Le maire demande l'autorisation d'accepter cette proposition :

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

6. Rétrocession village de Pessade

M Roudaire a fait une demande de rétrocession de terrain communal bordant la parcelle 57 sur le village de Pessade. Le conseil municipal demande à ce qu'une visite des lieux soit effectuée avec matérialisation de la demande afin de pouvoir prendre une décision, sachant qu'une des surfaces demandée (sur la parcelle 58) appartient à la section de Pessade ce qui entraîne, dans ce cas, une consultation obligatoire des ayants droit.



(Extrait de cadastre, en hachure les surfaces concernées)

7. Questions diverses

- Dératisation

La société SAPHIR, spécialisée dans la dératisation, intervient au bourg et au village de Zanières depuis plusieurs années

M le maire demande l'opportunité de renouveler cette convention.

Des rats ont été aperçus dans le bourg de Saulzet. Il est nécessaire de prendre des renseignements complémentaires pour le village de Zanières.

La décision sera prise ultérieurement.

- Repas 3^{ème} âge

A cause de la crise COVID le repas des aînés n'a pu avoir lieu depuis 2019.

La commission CCAS se réunira afin d'organiser le repas cette année.

- Adressage

Le courrier mentionnant les nouvelles adresses des administrés de la commune est prêt à être expédié.

- Epareuse

Un devis pour l'achat d'une épareuse d'occasion a été signé pour un montant de 14 000 € HT

La prochaine réunion du Conseil Municipal n'est pas prévue à ce jour

Le secrétaire

Gérard Beaudonnat

Le président de séance

Patrick PELLISSIER